



**LES CONTRATS LOCAUX  
D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ  
2026-2027**

## Les documents repères

<https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-la-charente/partenaires-locaux/enfance-et-parentalite/parentalite/clas>

### **Retrouvez sur cette page**

- Appel à projet et éléments de cadrage
  - Ressources et outils
- Accompagnement et formations
  - Webinaires ressources
- Contacter un CLAS en Charente



# Calendrier

- **Le 15 juin** : lancement de l'appel à projet
- **Le 15 juin 14h00/16h00** : visioconférence lancement appel à projet
- **Le 28 août** : Date limite des dépôts des bilans 2025-2026 et prévisionnels sous AFAS – mon compte partenaire
- **Date à confirmer en septembre**: Date limite des dépôts des bilans 2025-2026 sous ESPADA
- **Le 24 septembre** : comité départemental



## Bilan 2025-2026 – Déclaration des réels

- Rendez-vous sur AFAS- mon compte partenaire
- Merci d'adjoindre le document word pour les remontées qualitatives. Vous pouvez compléter ces éléments avec tout autre document en votre possession venant étayer vos bilans.
- Le lien pour ESPADA et les données quantitatives à destination de la CNAF vous seront transmis courant septembre. Nous reviendrons vers vous dès ouverture de la plateforme.



# CLAS - Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'École. Il se propose, par des stratégies diversifiées :

- **Aider les jeunes**, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de **faciliter l'accès au savoir**
- **Elargir les centres d'intérêt** des enfants et adolescents, de **promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche**
- **Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective**, notamment par la pratique de l'**entraide** et l'encouragement du tutorat entre les jeunes
- **Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.**



# Un cadre structurant : Le référentiel de financement des actions Clas

## Rappel du cadre règlementaire défini par la charte de l'accompagnement à la Scolarité

- ✓ Propose **aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires** dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social
- ✓ Crée les **conditions d'une prise en compte**, par les porteurs de projets, **du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants**, via notamment la facilitation et la médiation des relations avec l'école
- ✓ N'a pas pour seule mission de favoriser la réussite scolaire, mais de **créer les conditions favorables au développement de l'enfant et à son épanouissement dans son cadre scolaire mais aussi familial**, en positivant et confortant les liens parent-enfant
- ✓ **Ne s'adresse pas à tous les enfants, mais seulement à ceux pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires**

Les **actions** conduites ont lieu **en dehors des temps de l'école** et sont **centrées sur l'aide méthodologique au travail scolaire et sur les apports culturels** nécessaires à la réussite des enfants contribuent à l'épanouissement personnel de l'enfant ainsi qu'à son bien-être à l'école mais également au sein de sa famille **Les parents sont associés aux actions**, dans un souci de renforcer et d'améliorer notamment leurs relations avec l'école : Le Clas un espace d'informations de dialogue et de médiation avec les parents



**Cette double approche « enfants-parents » caractérise le Clas, le différenciant ainsi d'autres actions ciblées** - en direction des enfants (accompagnement scolaire, programmes de réussite éducative, accueils périscolaires) - en direction de leurs parents (les actions de soutien à la parentalité en lien avec l'école conduites dans le cadre des Réseaux d'écoute d'appui aux parents, et des espaces parents au sein des établissements scolaires).

# LES MODALITÉS DE SÉLECTION ET DE FINANCEMENT DES PROJETS CLAS PAR LES CAF

- Les actions doivent répondre aux différents critères du référentiel et être agréées par un comité départemental
- Les actions **doivent bénéficier de cofinancements** afin de s'inscrire dans une dynamique partenariale (association, Caf, collectivité référente (+ l'Etat pour les clas en QPV))
- Les actions peuvent bénéficier d'un financement pluriannuel

# LES CRITÈRES DU FINANCEMENT PAR LA PRESTATION DE SERVICE « CLAS »

Lettre circulaire n°2011-176  
du 02 novembre 2011

« Toute action relevant **exclusivement** de l'aide aux devoirs et du seul accompagnement au travail scolaire n'est pas éligible à un financement au titre de la PS Clas. »

Les coordinateurs des actions Clas :

- Le porteur de projet doit désigner un **coordonnateur des actions Clas** (niveau de formation équivalent à Bac +2 minimum et d'une expérience professionnelle d'animation ou d'éducation) chargé de **l'encadrement des différents intervenants** (séances de connaissance des différents outils et échanges d'expériences).

→ Proposition de formation, accompagnement-suivi via le Comité départemental

→ **Prestation de Service bonifiée** pour les projets les plus qualitatifs

# LES CRITÈRES DU FINANCEMENT PAR LA PRESTATION DE SERVICE « CLAS »

- Le projet Clas doit couvrir de manière cumulatives les quatre axes d'intervention suivants :

- 1° intervention auprès des enfants et des jeunes ;
- 2° intervention auprès et avec les parents ;
- 3° concertation avec l'école ;
- 4° concertation et coordination avec les différents acteurs du territoire

- S'inscrire dans une dynamique collective :

	En milieu urbain	En milieu rural*
Définition d'un « collectif d'enfants »	<b>8 à 12 enfants</b> qui se réunissent durant toute l'année scolaire dans un même lieu, <u>accessible aux parents</u>	<b>5 enfants minimum</b> peuvent être acceptés

\*L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) définit l'espace rural comme des zones dont la densité est inférieure à 150 habitants au km<sup>2</sup>. Cf → <http://www.cartesfrance.fr/carte-france-departement/carte-departement-Charente.html>

# LES CRITÈRES DU FINANCEMENT PAR LA PRESTATION DE SERVICE « CLAS »

- Répondre à des critères d'encadrement qui garantissent une qualité d'intervention :

	En milieu Urbain	En milieu rural
Modalités d'encadrement des enfants au sein de <u>chaque collectif</u>	<b>2 animateurs professionnels* et/ou bénévoles*</b>	1 animateur pour chaque collectif <u>inférieur à 8 enfants</u> peut être accepté

\*Si aucun diplôme n'est exigé, il est requis de ces intervenants qu'ils disposent de compétences fondées sur l'expérience de l'encadrement et/ou de l'animation de groupes d'enfants, la connaissance du système scolaire et éducatif, et une bonne appréhension du contexte local. L'intervenant doit, en outre, être doté d'un sens relationnel avéré, tant avec les enfants et les jeunes qu'avec leurs parents, car il joue un rôle central de médiateur au sein de la famille, mais également entre la famille et l'école.

# LES CRITÈRES DU FINANCEMENT PAR LA PRESTATION DE SERVICE « CLAS »

- S'inscrire dans une régularité de mise en œuvre :

	En milieu Urbain	en milieu rural
Définition de la <u>durée minimum</u> d'une action Clas en direction des enfants et des jeunes	<b>2 séances hebdo de 1 heure 30 minimum</b> par séance et sur une période <b>27 semaines minimum de fonctionnement/an</b>	<b>1 séance hebdo de 2 heures consécutives minimum</b> peut être validée

- Le démarrage des actions Clas est préconisé **après les vacances de la Toussaint de l'année N jusqu'au 15 juin de l'année N+1**. Cela permet au corps scolaire de déceler les besoins potentiel des enfants.

# Depuis septembre 2021, le financement des Clas peut être bonifié

- **PS Socle** = 32,5% du Prix de revient de la fonction d'accompagnement sur l'année scolaire auprès d'un collectif de 8 à 12 enfants (limité au PP)

*PP 2025 = 8 652 € soit une PS unitaire de 2 811,90 € si PR > PP*

*sinon*

*PR x 32,5% = PS unitaire*



**Bonification** : Pour ouvrir droit au financement bonifié « ENFANTS » et ou « PARENTS » le porteur de projet doit répondre à des critères précis

**Bonus ENFANTS :**

**335 € par collectif**

visé à soutenir la mise en place de projets culturels et éducatifs. Permet le financement de projet structuré sur toute l'année

**Bonus PARENTS :**

**335 € par collectif**

Visé à soutenir la mobilisation des porteurs de projet sur le champ du soutien à la parentalité



**(Ps socle X nombre de collectif) + (Bonus Enf x nombre de collectif + Bonus Parent x nombre de collectif) = PS finale**

TOTAL FINANCEMENT DU CLAS ( dans la limite de 80% des charges de fonctionnement )

## Les bonus :

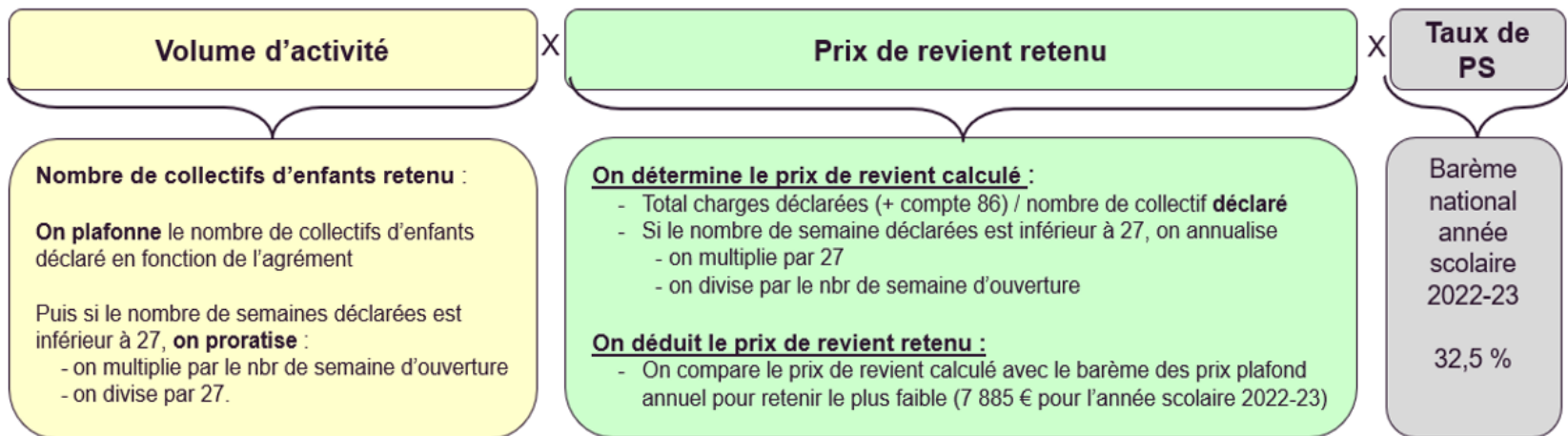
→ Cumulables : 2 x 335 € = 670 € par collectif d'enfants

→ Obligation de mettre en place un projet socio-éducatif

Nature critère	Critères d'attribution du <b>Bonus Enfant</b>
Obligatoire	L'action Clas porte un projet socio-éducatif structuré et organisé sur l'année scolaire
Au moins un	L'achat de matériel pédagogique spécifique (ordinateur...) programmé
	L'action mobilise des intervenants extérieurs qui génère un coût suppl.
	Des dépenses sont engagées pour l'organisation de sorties culturelles

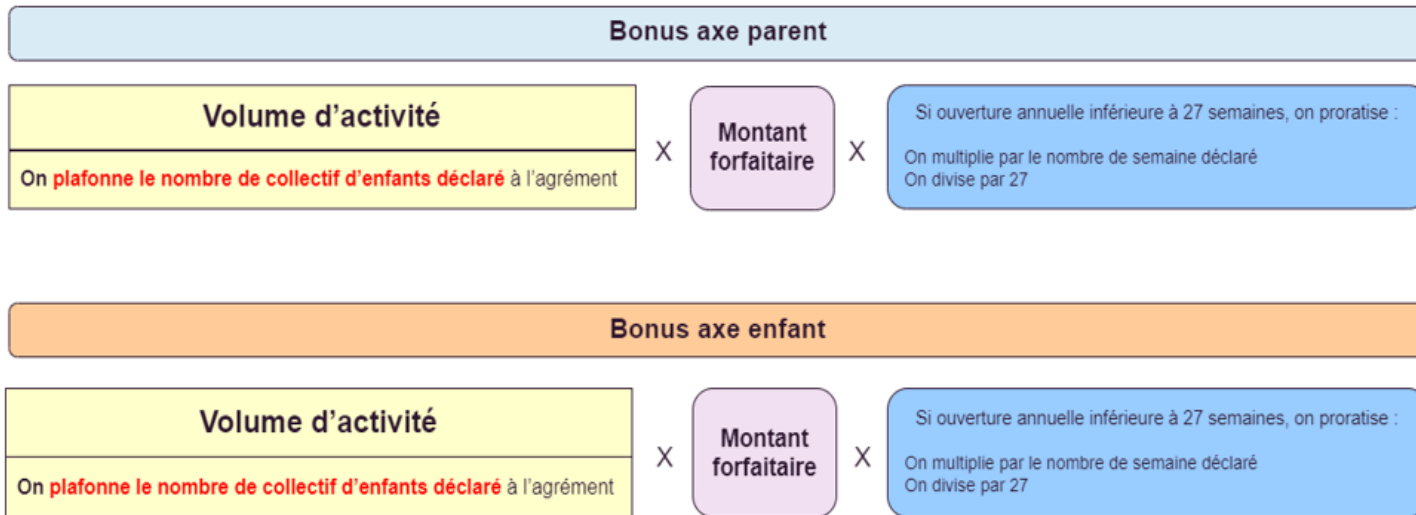
Nature critère	Critères d'attribution du <b>Bonus Parents</b>
Obligatoire	L'action Clas porte un projet spécifique d'accompagnement des parents des enfants du Clas
Au moins un	L'action d'accompagnement des parents mobilise des intervenants extérieurs qui génère un coût suppl.
	Des actions spécifiques d'accompagnement des parents sont mis en place (accès au droit en lien avec la scolarité, orientation, numérique)
	L'action Clas cible un public allophone, illetrisme, AEF....

- **Spécificité** : la réglementation prévoit une durée d'ouverture minimum de 27 semaines sur l'année scolaire pour percevoir une subvention à taux plein.
  - **Ps socle** (idem droit prévisionnel)





■ **Bonus** : En version 31.10, pour toutes nouvelles déclarations créées, les bonus enfants et parents seront également proratisés par rapport au nombre de semaines d'ouverture du service :



# LE PILOTAGE DU CLAS S'ORGANISE DANS UN CADRE PARTENARIAL



- **Au niveau départemental** via le comité départemental parentalité rattaché au *Schéma Départemental de Services aux Familles*
    - Dont les objectifs sont les suivants :
      - La structuration de l'offre à partir du diagnostic départemental des besoins
      - Le développement d'une offre adaptée et le renforcement de la qualité des actions
    - Le cas échéant il peut proposer ...
      - Des orientations pour l'année, en tenant compte de l'ensemble des objectifs du Clas et notamment de ceux énoncés par le présent référentiel
      - Des actions de formation des animateurs et des bénévoles
      - Des réunions d'information
      - Des actions de communication
- ➔ Les projets peuvent être développés sur l'ensemble du territoire dans la limite des fonds mobilisables

# LE PILOTAGE DU CLAS S'ORGANISE DANS UN CADRE PARTENARIAL

## Au niveau local

- *Un enjeu* : adapter les projets au plus près des besoins du territoire et renforcer la mise en réseau et l'accompagnement des opérateurs
  - Il est donc préconisé d'encourager et/ou accompagner selon le contexte local la mise en place d'une instance locale de concertation (comité local, commission PEDT, PRE, PEL, cité éducative...)
  - La **Convention Territoriale Globale** constitue de façon privilégiée le cadre de ces différents dynamiques de coopération

## Vos contacts Conseiller.es Chargé.e.s de Développement

Angoulême, Soyaux	Victoria WELTER	<a href="mailto:victoria.welter@caf16.caf.fr">victoria.welter@caf16.caf.fr</a>	 06 18 68 84 82
La Couronne ; St Michel; Gond Pontouvre; St Yrieix; Rouillet St Estèphe	Béatrice JOURDE	<a href="mailto:beatrice.jourde@16.caf.fr">beatrice.jourde@16.caf.fr</a>	 06 21 66 20 97
CdC Cœur de Charente	Hélène RAYMOND	<a href="mailto:helene.raymond@caf16.caf.fr">helene.raymond@caf16.caf.fr</a>	 06 21 66 93 98
CdC La Rochefoucauld Portes du Périgord; CdC du Rouillacais	Céline DAVID	<a href="mailto:celine.david@caf16.caf.fr">celine.david@caf16.caf.fr</a>	 06 21 66 20 07
Communauté d'Agglomération Grand Cognac	Blandine REMY	<a href="mailto:blandine.remy@caf16.caf.fr">blandine.remy@caf16.caf.fr</a>	 06 21 66 94 15
CdC Charente-Limousine; CdC Val de Charente	Marine CHOCAT	<a href="mailto:marine.chocat@caf16.caf.fr">marine.chocat@caf16.caf.fr</a>	 06 21 66 21 38
CdC 4B Sud Charente ; Cdc Lavalette Tude Dronne	Nicolas SIMON	<a href="mailto:nicolas.simon@caf16.caf.fr">nicolas.simon@caf16.caf.fr</a>	 06 21 66 94 26
Conseiller Dptal Parentalité	Ludovic ADRIEN	<a href="mailto:ludovic.adrien@caf16.caf.fr">ludovic.adrien@caf16.caf.fr</a>	 06 12 92 09 11



# Echanges



